

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-12/56C

## Objet : MODIFICATION DE TARIFS À L'ESPACE AQUASUD.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Valérie LISSARRE donne pouvoir à Christophe MANAS  
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Alain FERNANDEZ  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

**Absents excusés :** Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Colette ROIG

**Date de convocation :** 27 novembre 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Compte tenu des prix catalogue de Décathlon, il convient de modifier les tarifs suivants :

	Prix de vente actuel	Nouveau prix
Maillot Femme	18,00 €	20,00 €
Lunettes adulte roses et bleues	7,00 €	9,00 €
Lunettes adulte bleues	7,00 €	9,00 €
Palmes courtes	20,00 €	23,00 €
Pince-nez	3,00 €	4,00 €
Pull Buoy	7,50 €	8,50 €

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

Vu les propositions de modifications de tarifs,

↳ **APPROUVE** les suppression, adjonctions et modification de tarifs ci-dessus proposés ;

↳ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget principal de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

